

Paritaires Rhodia sur les salaires du 17 janvier 2006 Des propositions inacceptables !

La Direction, après avoir rappelé les propos tenus par Gilles AUFFRET (DG adjoint du Groupe), lors de la réunion du 16 décembre (objectifs à atteindre coûte que coûte), a annoncé ses propositions pour l'année 2006 :

- Une enveloppe globale de 2,3% dans 4 tranches selon les principes des années précédentes à savoir :

Salaires en euros	AC	AI	Total
X < 1625 €	+ 1,3 %	+ 1 %	+ 2,3 %
1625 < X < 1925 €	+ 1,15 %	+ 1,15 %	+ 2,3 %
X > 1925 €	+ 0,75 %	+ 1,55 %	+ 2,3 %
Forfaités	+ 0 %	+ 2,3 %	+ 2,3 %

- Si les objectifs économiques 2006 sont atteints : proposition vague du versement d'une prime début 2007 ; le montant et les modalités n'ont pas été communiqués.

Voici en tout et pour tout les propositions de la Direction ; au-delà de l'enveloppe globale restreinte, aucune prise en compte de nos autres revendications (prime de vacances, talon, valeur du point, politique d'AI) .

En résumé, après les épisodes prévoyance et transferts des avenants 1 et 2 en fin d'année 2005, voila une provocation supplémentaire avec les mesures salariales annoncées.

L'annonce des propositions de la Direction a d'ailleurs recueilli la désapprobation de l'ensemble des Organisations Syndicales.

Il va de soi que cette ultime provocation engendrera la colère légitime des salariés.

Des contacts seront pris avec les autres Organisations Syndicales et nous définirons dans les prochains jours les actions à mener.

Rappel des revendications CFDT :

- 50 € d'augmentation collective au 1^{er} janvier 2006.
- Revalorisation de la prime de vacances de 3%
- Des budgets d'augmentations individuelles de 1,5% de la masse salariale de chaque avenant avec des montants minimum de 30 euros par A.I. et de 40 euros en cas de promotion, et négociation d'un paragraphe sur la politique d'attribution des A.I., afin que les salariés aient des possibilités de recours en cas de litige.
- Nous demandons que la valeur du point soit fixée à 7 euros (+4%), contre 6,74€ aujourd'hui. De plus, mise en place d'une grille de minis planchers qui démarre au niveau du SMIC pour le cas K130.
- Intégration du site de Valence dans la convention collective chimie. Si accord, application automatique du contenu au GIE Osiris.
- Concernant la journée de solidarité, que la direction souhaite intégrer dans cette négo, nous avons réaffirmé notre opposition à cette journée.
- Enfin, négociation locale dans les sites, des autres aspects de la négociation annuelle obligatoire.

Nous pensons, à la CFDT, qu'il n'y a aucune raison à ce jour, qu'un accord sur les mêmes bases qu'en 2005, ne puisse aboutir.

D'ailleurs, en 2005 l'accord salaire et intéressement signé par 4 organisations syndicales n'a pas empêché le Groupe d'atteindre ses objectifs !!

Il serait grand temps que les dirigeants de RHODIA comprennent que les objectifs d'un Groupe ne peuvent se réaliser avec des salariés méprisés !!



Adhérez à la CFDT !